L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 MARS 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 20 MARS 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à son entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, groceries, vins, liqueurs, installations de buvette, etc.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal: Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

Varions nos cultures.

Ce n'est pas la première fois que nous nous occupons des conditions indispensables de la production agricole, et de la nécessité de varier les récoltes. C'est un sujet que nous avons souvent traité. Nous nous en étions fait un devoir dans le passé, nous nous en faisons, encore aujourd'hui, une obligation de conscience, car il s'en faut de beaucoup, qu'après tous les efforts tentés par la Presse de la Nouvelle Orléans et de nos campagnes, après les exhortations et les objurgations de nos agronomes les plus distingués, la réforme, tant désirée, ait fait les progrès que l'on était en droit d'attendre. Nous en sommes encore à la routine de la grande culture unique. Tout pour le coton, tout pour la canne, tout pour le riz—voilà la règle générale, suivant que l'on habite la haute ou la basse Louisiane, suivant que l'on cultive des terres riveraines du fleuve ou des terres de l'intérieur.

Nous ne prétendons pas que l'on soit resté, partout, dans un *statu quo* aveugle et obstiné. Bien des planteurs se sont amendés, bien des fermiers se sont rendus à la raison, et ceux qui se sont déterminés à apporter un peu de variété dans leurs produits, n'ont qu'à s'en féliciter: ils ont dépensé beaucoup moins qu'auparavant, pour leur alimentation et celle de leurs animaux. Leurs bénéfices nets ont considérablement augmenté, chaque année. Il n'y a pas longtemps, on nous en citait un qui devait, à cet excédent de recettes, le renouvellement à peu près complet de son outillage de ferme et de sucrerie.

Malheureusement, la masse est restée stationnaire; elle a continué à faire trop de coton, quand elle faisait du coton; trop de riz, quand elle faisait du riz, et pas assez de fourrage, de maïs et d'autres produits alimentaires. La situation de fortune de ces planteurs n'a pas plus changé que leurs cultures: il ne sont guère plus avancés qu'auparavant, et la raison en est bien simple. Ils ont d'immenses et magnifiques pâturages, où des millions de têtes de bétail, de chevaux, de mulets, s'élèveraient, pour ainsi dire, d'eux-mêmes; autour de leurs fermes ou habitations, ils ont de vastes terrains vagues, où ils pourraient entretenir de nombreuses basses cours, et des porcs qui leur procureraient toutes les salaisons dont ils ont besoin; ils ont des centaines, des milliers d'acres de terre, où pousserait merveilleusement le maïs, où viendraient en abondance les fruits et les légumes. A tous ces points de vue, ils ont une position si privilégiée, qu'ils devraient être embarrassés de la quantité, de la multiplicité de leurs produits, et en encombrer les marchés du dehors.

Cependant, ils font venir tout cela d'ailleurs; ils achètent au loin, à des prix ruineux, ce qu'ils pourraient se procurer, chez eux, presque sans bourse délier. L'Ouest, où ils vont chercher ces choses, est bien obligé de vivre de ce que lui rapporte leur vente; il en fait très légitimement commerce, et en tire le meilleur parti possible. A ces prix d'achat, il faut ajouter les frais de transport, qui sont quelquefois extravagants, et les commissions des intermédiaires, qui ne sont pas toujours des modèles de scrupule. Faut-il s'étonner de ce qu'en suivant un pareil système, nos planteurs voient, tous les jours, disparaître le plus clair de leurs bénéfices; de ce qu'après avoir travaillé, une année entière, avec une énergie, une persévérance dignes d'un meilleur sort, ils ne puissent jamais améliorer l'état de leurs affaires; que, souvent même, ils marchent rapidement à la ruine?

Passe encore pour les années d'abondance. Les produits affluent, alors, sur la place, et s'y vendent à bas prix; le planteur peut donc se les procurer à des conditions convenables, mais qu'il survienne une mauvaise récolte; que les blés, le maïs, deviennent rares; que les bêtes à cornes aient péri par le froid ou par l'aridité des pâturages, il survient une hausse générale qui est une cause de ruine pour nos cultivateurs. Le gouffre de la dette s'ouvre sous leurs pas, et menace, à chaque instant, de les engloutir.

Le spectacle que nous avons sous les yeux, est si étrange, si contraire à toutes les règles de l'économie agricole, telles qu'elles sont suivies dans toutes les contrées du monde, que si l'on s'en allait, en Europe, raconter, simplement, sans la moindre exagération, ce qui se passe parmi nous, on y serait traité de charlatan, d'imposteur. A qui fera-t-on croire, en Angleterre, en Allemagne, en France, qu'un gros cultivateur, qui possède des centaines d'acres, ne sait ou ne peut se suffire à lui-même, et qu'il est obligé de faire venir, de centaines de lieues de distance, les objets les plus indispensables à la vie, quand les règles les plus élémentaires de l'agronomie lui ordonnent de viser, avant tout, à l'approvisionnement de sa ferme, à l'alimentation de son personnel et de ses animaux?

Le premier de tous les biens, pour le producteur du sol, est l'indépendance, et nous semblons prendre à tâche de nous rendre dépendants de tout ce qui nous entoure—de telle sorte que, si un événement imprévu, mais possible: une guerre, une terrible épidémie—nous séparait, tout à coup, soit du Texas, soit de l'Ouest, nous serions exposés, au bout de quinze jours ou trois semaines, à mourir d'inanition, au milieu de nos champs de cannes et de coton.

Cette supposition, si étrange qu'elle paraisse, n'est pas un rêve irréalisable; ce n'est pas le fruit d'une imagination en délire; le fait s'est produit, une fois déjà; nous en avons été les tristes témoins en 1862, lors de la guerre de Sécession. Qui ne se rappelle la détresse où nous sommes tombés soudain? Nous n'étions pas, comme une ville assiégée, séparés de nos campagnes, les sources de la vie, mais nos paroisses rurales étaient réduites à la même famine que nous.

Que nous ayons fait, depuis lors, de notables progrès, nous l'admettons, mais nous sommes encore loin de l'indépendance dont nous devrions jouir depuis longtemps; il s'en faut, de beaucoup, que nous sachions nous suffire à nous-mêmes, comme nous l'enseignent, les lois les plus élémentaires de l'économie politique. C'est à l'indépendance que devraient tendre nos efforts. Le relèvement de la Louisiane est à ce prix.

BROWN'S IRON BITTERS Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

LOUISIANE.

Le *Banner*, New Roads, paroisse Pointe-Coupée, du 14 mars:

Les rapports de la partie supérieure de la paroisse disent que les travaux de ferme sont en retard.

L'étiage, au Landing du Magasin Rouge indique, dans le fleuve, une hausse de 3 pouces, toutes les 24 heures.

La digue Rougon est encore en mauvais état.

A la Levée Scott, l'eau est à moins de cinq pieds de la crête de la levée, mais on n'aperçoit pas encore de danger.

A New Texas, la levée est achevée. Le travail est une preuve de l'activité, de l'habileté du Bureau du Bassin de l'Atchafalaya. Cette levée est, au moins, de cinq pieds plus haute que l'ancienne, et la base est proportionnée à la hauteur. La brèche qui s'est produite à la levée provisoire de protection, a permis à l'eau de venir battre contre la nouvelle levée, mais, quoi qu'elle soit de construction toute récente, cette dernière a une telle hauteur et une telle puissance de résistance, qu'il n'y a aucun danger à appréhender, de ce côté

Le premier acte du Bureau des levées de l'Atchafalaya devrait être de nommer des gardes et des inspecteurs de levées, chargés de veiller sur elles, nuit et jour, tant que dureront les grandes eaux. Le passé a démontré qu'il y a tout à redouter de ceux qui coupent les levées, comme des brèches qui se produisent sur les remblais.

—Le capt. Bowling S. Leathers va lancer un nouveau steamer, qui fera le trafic de Vicksburg, à la place du *Laura Lee*. Le nouveau bateau se construit à Jefferson, Indiana; il portera le nom de *Natchez*.

—M. Harry Demouy a obtenu le contrat pour le transport de la malle, entre New Roads et Waterloo. Le choix est excellent. M. Demouy est aussi intelligent qu'actif; il fait bien tout ce qu'il fait.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 14 mars:

Un de nos citoyens, qui paie à lui seul plus de $1,000 pour les levées, disait récemment, qui était disposé à verser cette forte somme, sans murmurer, pourvu, cependant, que l'on fît observer les ordonnances qui ont pour but de consolider les levées, et qu'on ne les laissât pas constamment couper, pour une raison ou pour une autre, au risque de ruiner le voisin et de l'exposer à une inondation désastreuse. L'Etat interdit de couper les levées, excepté pour y placer des conduits en fer, à une époque déterminée. Pourquoi ne tient-on pas à la stricte mise en vigueur de cette loi?

—Dans quelques localités, on se plaint du mauvais état de la semence de cannes. D'autres prétendent qu'elle est excellente. Le fait est que le temps est, depuis longtemps, désolant; il retarde, outre mesure, l'ensemencement. Il y a donc à craindre que quand on mettra la canne en terre, elle ne soit détériorée par la pousse.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 14 mars:

Il n'est pas possible que la Nouvelle-Ibérie laisse se construire le chemin de fer, d'Abbeville à Franklin, sans essayer de lui faire concurrence. Il y a un trafic considérable que nous possédions, et qui va nous échapper.

Il ne suffit pas, pour nous, de passer pour le principal centre commercial des Attakapas; il faut que nous le soyons réellement et que nous en ayons les bénéfices. Si nous n'y prenons garde, Franklin s'emparera, bientôt, de la place que nous occupions jusqu'ici. Si les choses continuent de la sorte, nous assisterons, avant longtemps, à une dépréciation de nos propriétés. Nous avons vu, dernièrement, vendre $300, un terrain dont on avait refusé $500, il y a quelques mois.

—On s'occupe, activement, de la création, à la Nouvelle Ibérie, d'une usine centrale. L'association créée à cet effet, porte le titre de "Iberia Central Sugar Factory Association, Limited." Le paiement, d'un dollar par mois, sur chaque action, ne commencera, que quand 4,000 actions seront souscrites. C'est donc $4,000, par mois, qu'il s'agit de prélever. Au bout de dix mois, nous aurons un capital de $40,000. Si la population y met un peu de bonne volonté, nous posséderons un capital de $100,000 à la fin de 1892. Tout est possible avec le système de la coopération.

—Voici les chiffres officiels des travaux de l'usine Caffery, pendant la campagne qui vient de finir. On a roulé 32,180 tonnes de cannes, lesquelles ont rendu 6,142,800 livres de sucre—une moyenne de 191 livres, à la tonne. On a fait, en outre, 650,000 livres de sucre, avec des sirops qui avaient été envoyées du dehors. Le grand total est donc de 6.792.800 livres. Le jus brut contenait 13 1/2 pour cent de sucre.

—Le long du Bayou Vermillon, la semence de cannes a été endommagée par la rouille sèche. On croit que l'on fera une perte d'un bon tiers de la semence.

La sucrerie Ramsey, à M. Martin Bagley a fait, avec les cannes et les sirops qui sont venus du dehors, un total de 2,250,000 livres—500,000 livres de plus que l'an dernier.

Rose Hill a fait plus de 3,000,000 de livres de sucre. On s'y prépare à de grandes améliorations, pour la saison prochaine.

Dans les environs de Jeannerette, l'activité règne partout. On est en train de faire les seconds et les troisièmes sucres, dont l'extraction sera, dit-on, abondante.

Dans la paroisse Ste-Marie, le temps est très défavorable à l'ensemencement de la canne. On n'en a pas encore mis la moitié en terre. M. Ernest Prévot qui dirige l'habitation de sa mère, est le seul chez qui les travaux soient avancés. Il a déjà planté plus de 300 acres; il a, en tout, 500 acres en culture et en très bon état. Mme Prévot a l'intention d'ajouter un moulin supplémentaire à celui qu'elle possède déjà, et qui est à triple cylindre.

La scierie de M. Desonier, à Sorrel, est en pleine activité. Son fils, M. H. Desonier, qui arrive du Texas, va en établir une autre, avec l'aide de son père. M. H. Desonier connaît, à fond, le métier; il a longtemps été le contre-maître d'une fabrique de portes et fenêtres, à Galveston, Texas.

M. Aug. Slangerup, surintendant de la "Sugar Trust Co.", et de l'usine centrale de Fuselier Home Place, paroisse Ste-Marie, est arrivé de la Nouvelle-Orléans, pour diriger les constructions de cette usine. La bâtisse aura 60 pieds de largeur, sur 200 de longueur, et 56 de haut. Elle sera à quatre étages. Le moulin aura trois cylindres de 36 pouces de diamètre sur 6 pieds 9 pouces de long. La machine sera puissante. La porteuse sera installée sur la rive même du bayou, à portée des barges et des remorqueurs. Les planteurs pourront ainsi, facilement, y envoyer leurs cannes, sans grande dépense.

Le *Réveil*, St-Martinville, paroisse St-Martin, du 14 mars:

Le comité du département de la guerre a, obstinément, refusé de présenter au Congrès un rapport favorable sur l'allocation que nécessitent les travaux d'amélioration du cours du bayou Têche. Il s'est trouvé un fonctionnaire pour déclarer que ce bayou ne traversait pas une assez importante région pour que le gouvernement y dépensât une grosse somme d'argent.

Impossible de montrer plus d'ignorance ou de partialité.

Cette région est une des plus importantes de la Louisiane; elle est couverte d'usines et de manufactures; ses clos cultivés sont immenses; ses villages, nombreux et commerçants; sa population, assez dense. Que l'on interroge les capitaines des bateaux qui naviguent sur le Têche, et ils diront les milliers de balles de coton, de barils de sucre, la quantité énorme de bois, dont on charge leurs steamers, chaque année.

Quoique l'on n'ait aucune preuve que la Compagnie du chemin de fer du S. P. ait fait agir son influence pour amener ce résultat, l'opinion publique l'en accuse. Nous espérons qu'il n'en est rien, mais la partie n'est pas perdue pour nous.

M. Price, notre honorable représentant, ne s'est pas laissé décourager par l'insuccès de sa première tentative en faveur du Têche. Comme c'était son droit, avant de quitter Washington, il a avisé le comité qu'il demanderait, à son retour que les membres fournissent au Congrès un devis de ce que coûteraient les travaux à exécuter sur le Têche. La question sera donc soumise à la nouvelle Chambre, et on la discutera. On pourra prouver aux représentants l'importance indiscutable de notre région, à tous les points de vue, et la justesse de nos réclamations. Mais il faut que M. Price obtienne un devis sérieux.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 14 mars:

La récolte d'oranges sera, tout simplement, immense, dans notre paroisse, cette année.

Les orangers, à Buras, à Point-Michel, à Pointe-à-la-Hache et ailleurs, sont couverts de fleurs; l'air en est embaumé à plusieurs milles à la ronde.

Nous connaissons un planteur qui a vendu sa récolte, l'an dernier, $800 et qui compte en tirer $2,000, cette fois; il n'a, pourtant, pas une plus grande quantité d'arbres. Une forte gelée seule pourrait causer un dommage quelconque, mais, rien n'est moins probable. La paroisse est donc appelée à tirer un très beau revenu de ses orangeries, en 1891.

—Nous appelons l'attention des autorités sur une lettre que nous publions, aujourd'hui, et dans laquelle M. Leovy nous apprend que l'on est maintenant en train de détruire nos bancs d'huîtres.

Une flotte de 40 à 50 bateaux est occupée à enlever nos huîtres et à les transporter sur la côte de l'Etat du Mississippi. C'est tout simplement un acte de piraterie. Nous sommes à la veille de voir disparaître une de nos industries les plus lucratives, si l'on ne prend pas des mesures pour mettre un terme à ces déprédations.

L'état du Maryland, riche en bancs d'huîtres, garde précieusement son trésor.

Le gouverneur de la Caroline du Nord demande une loi plus sévère que celle qui existe, pour la protection des bancs de cet Etat.

Il y a une loi qui punit tout non résident qui pêche des huîtres dans les eaux de l'Etat. On ne peut laisser des habitants du Mississippi enfreindre si audacieusement la loi. Il paraît que cette besogne se fait hardiment, en plein midi.

Nous espérons que notre juri de police appellera l'attention du gouverneur Nicholls sur cette affaire, et que l'on arrêtera, à temps, cette désastreuse déprédation.

La Salsepareille d'Ayer est justement celle qu'il vous faut comme médecine de printemps. Supérieure à toute autre.

If you feel weak and all worn out take BROWN'S IRON BITTERS

M. di Rudini, chef du Cabinet italien.—Dans la séance du 4 mars, de la Chambre des députés d'Italie, M. di Rudini a été mis sur la sellette par des membres dont la curiosité n'avait pas, chez tous, pour mobile, l'hostilité. Il a été amené, par l'interpellation au moins superflue du député di Sant'Onofrio, à s'expliquer sur ces trop fameuses affaires de la Tripolitaine, qu'une certaine Presse s'était employée à brouiller à plaisir. Il a émis le vrai principe, en affirmant que l'Italie, qui ne veut pas être l'objet d'injustes défiances, ne doit pas entretenir contre la France des sentiments analogues. Ce simple petit mot suffit à crever le ballon enflé, à grand'peine, par des alarmistes sans scrupule.

Enfin, le président du conseil a résumé ses déclarations excellentes, qui ont fait le meilleur effet sur la Chambre et que l'Europe accueillera avec satisfaction sans mélange, dans une formule d'une concision éloquente: économie financière—voilà le but principal à l'intérieur; au dehors, paix en Europe, recueillement en Afrique. C'est tout le programme que souhaitaient les organes français amis de la Péninsule.

On ne pouvait mieux dire. C'est le langage d'un homme d'Etat et d'un vrai patriote. Sans grandes phrases, sans grands gestes, M. di Rudini a, brillamment inauguré, son administration. Tant de franchise unie à tant de sagesse, cela désarçonne une opposition qui aurait besoin de prétextes pour partir en guerre.

Le chef de Cabinet a ajouté que ni la lettre ni l'esprit de ses engagements envers l'Allemagne et l'Autriche, impliquent la plus légère intention de chercher un conflit à la France.

Nous trouvons, dans des journaux français, l'information suivante:

"M. di Rudini est, paraît il, disposé à rouvrir des négociations commerciales avec la France. Il se proposerait d'envoyer à Paris une haute personnalité italienne chargée d'une mission spéciale à cet effet."

Les baisers qui tuent.—On voit, souvent, des enfants tomber malades et mourir, sans que les médecins même les plus compétents, comprennent d'où vient la maladie; les pauvres petits sont frappés et s'en vont sans avertissement. Les baisers sont, trop fréquemment, la cause du mal. Les maladies se transmettent, facilement, aux enfants, aussi les personnes qui sont chargées de veiller sur eux devraient-elles les protéger contre les baisers de chacun.

Il y a quelques années, la princesse Alice, fille de la reine Victoria, et la petite enfant de celle-ci, moururent, toutes les deux, la même semaine, de la diphtérie. Les médecins de la cour d'Angleterre déclarèrent qu'un baiser avait coûté la vie à la princesse Alice. Un médecin bien connu pour les maladies d'enfants, interdisait à toute personne qui n'était pas de sa famille, d'embrasser ses enfants, et si l'un d'eux était indisposé, même légèrement, il était, strictement, défendu de lui donner un seul baiser, jusqu'à son complet rétablissement.

L'enfant atteint de la fièvre apprenait, bientôt, à ne se servir que de son propre verre, de sa propre tasse, de sa propre cuillère, et il comprenait qu'il guérirait plus vite en faisant ce que disait son père.

Qu'on ne crie pas à la tyrannie! Il n'y a là qu'une mesure d'humanité.

Opinion de la Presse européenne sur la manière dont l'empereur d'Allemagne a cru devoir répondre à des offenses imaginaires dirigées contre l'impératrice Frédéric.—Le correspondant du *Times* de Londres, a eu un entretien avec "un diplomate étranger", qui lui a fait, entre autres, les déclarations suivantes:

Dans toute l'Europe, la Presse a, presque unanimement, blâmé la manière dont l'empereur d'Allemagne a cru devoir répondre à des offenses imaginaires dirigées contre sa mère. Même dans le cas où ces offenses auraient été commises, l'opinion publique aurait énergiquement protesté contre des résolutions prises par un chef d'Etat en un moment d'irritation.

Mais les circonstances dans lesquelles les mesures en question ont été prises, étaient telles, que les commentaires ne pouvaient être qu'hostiles. C'est là un fait des plus rassurants qui ressort des récents événements. Le comte de Beust s'est trompé en disant: "Il n'y a plus d'Europe." Très heureusement, elle existe toujours, et la preuve manifeste en est dans les protestations vigoureuses qui ont accueilli, partout, l'acte impétueux du jeune empereur.

Les truffes en France.—Les truffes sont, aujourd'hui, une source de revenus considérables. Il est vrai que 53 départements y sont intéressés, et que la quantité de tubercules recueillis en France, dépassent 2,600,000 kilos. Le Vaucluse marche en tête, avec une production annuelle de 380,000 kilos, puis viennent les Basses-Alpes et le Lot, avec 300,000 kilos. la Dordogne et la Drôme, avec 130,000 kilos.

L'exportation annuelle, qui atteignait, à peine, il y a trente ans, 50,000 kilos, est arrivée, en 1888, à 205,000 kilos et se maintient, depuis quelques années, à 150,000 ou 160,000 kilos, provoquant un mouvement de fonds considérable.

C'est surtout en Angleterre et en Belgique qu'elles vont. Bien peu prennent la route de l'Amérique.

Le message lu aux Cortès espagnoles.—Il annonce une amnistie pour les délits politiques.

Les rapports de l'Espagne avec tous les pays sont amicaux.

Le gouvernement du Brésil a été reconnu.

Les négociations avec la France au sujet de la délimitation des possessions de la Guinée continuent d'une façon cordiale.

Les rapports avec le Saint-Siège sont très étroits et correspondent aux sentiments des catholiques en Espagne.

Les réclamations adressées à l'empereur du Maroc ont eu un entier succès.

Le gouvernement a dénoncé les traités de commerce.

Il est nécessaire—dit le document officiel—d'établir sur de nouvelles bases les relations douanières de l'Espagne avec les autres pays. Les grands intérêts de la production nationale et du commerce, seront consultés.

Le message annonce des réformes dans le Code pénal et déclare l'instruction militaire obligatoire.

Il parle également de l'amélioration des travaux de défense. Au sujet des finances, le message dit qu'il est nécessaire de supprimer le déficit en réduisant les dépenses.

Le chiffre de la dette flottante exige la consolidation dans une époque plus ou moins rapprochée.

Le gouvernement se préoccupe de la question ouvrière et continuera l'étude des questions sociales.

L'agitation politique en Belgique.—L'agitation politique continue à être des plus vives, par toute la Belgique. La grève générale s'organise rapidement. Une motion en faveur de la grève, a été adoptée, le 1er mars, à Quaregnon, dans une réunion à laquelle assistaient MM. Léon Defuisseaux et Gillisquet. La manifestation se composait de 8,000 personnes, comptant de nombreuses délégations venues des communes voisines avec des drapeaux rouges et des drapeaux français.

D'autres meetings ont eu lieu dans les principales villes. Partout la question à l'ordre du jour était la revision de la Constitution.

A Bruxelles, l'Association libérale a tenu une réunion à l'hôtel Continental et a adopté un ordre du jour décidant qu'il y avait lieu d'organiser, prochainement, à Bruxelles, une manifestation pour rappeler au gouvernement ses devoirs.

La place de Belfort, France.—La question de la démolition des remparts de Belfort, vient de recevoir une solution partielle. M. de Freycinet a autorisé le service du génie à procéder à la démolition d'une partie du front de la porte de France.

Cette *extrême lassitude* qu'on ressent indique l'impureté du sang. La Salsepareille d'Ayer le purifie et fortifie le système.

VIDOU.—Décédé hier, à 6 heures P. M., à l'âge de 72 ans, Mr PIERRE VIDOU, natif de Bernadets-Debat, (France). Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son frère J. Vidou et ainsi que ceux de son gendre J. L. Champagne, sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 123 sud Basin, entre Poydras et Perdido.

De la part de sa veuve et de ses enfants, ainsi que la Société de Bienfaisance des Bouchers.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier, à 6 heures P. M., le Sociétaire PIERRE VIDOU âgé de 72 ans natif de Bernadets Debat, département des Hautes Pyrénées, France. La Société se réunira aujourd'hui à 4 heures P. M. avec insignes, à la salle de la Société, coin Poydras et Dryades, pour assister en corps à ses funérailles.

Par ordre du Président, P. ESTEBEN.
G. PERES, Secrétaire.

N. B.—La présence des membres actifs est obligatoire aux enterrements. 20mars—1f

Salle de l'Association de Bienfaisance Nouvelle Lusitanos, coin des rues Dauphine et Champs Elysées.—Nlle Orléans, 19 mars 1891.—Le comité d'Enterrement de l'Association est par le présent requis de s'assembler à leur salle (avec insignes) aujourd'hui, vendredi 20 mars 1891, à 4 heures P. M., dans le but de rendre les derniers devoirs à notre défunt sociétaire, GIOVANNI CARUSO, natif d'Italie.

Par ordre de L. CIPRIAMI, Président.
JOS. ROJAS Jr., Secrétaire aux Archives.
20 mars—1f

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
Seul Agent,
129 rue Royale, coin Toulouse.
6 juil—6 m

Bureaux du Peoples Ice Mfg. Co.—Nouvelle Orléans, 9 mars 1891.—Une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu aux bureaux de la dite compagnie, coin des rues Julia et Fulton, le 10 avril 1891, à 2 heures P. M., à l'effet de voter pour l'amendement proposé, de la Charte.
B. KUNTZ, Président.
A. BARBA, Secrétaire.
12 mars—30f

SOUTHERN PACIFIC CO.
Atlantic System.
Avis spécial.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891.

A cause d'une crevasse le train No 20, partant de la Nouvelle-Orléans à 4.25 P. M., et le train No 19, arrivant à 7:30 A. M., seront jusqu'à nouvel ordre abandonnés. Les passagers pour le train No 18, partant à 8 A. M., iront par le steamer "Mabel Comeaux," du débarcadère du ferry du Southern Pacific Co., et le No 17 arrivera au débarcadère du ferry du Southern Pacific Co., vers 8:15 ou 8:30 P. M. Cela durera jusqu'à ce que des arrangements relatifs à un transfert permanent via Burnside et Thibodeaux pourront être effectués.

W. C. WATSON, G. P. & T. A.
18 mars—

SOARDS'
1891 NEW ORLEANS
City Directory
Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Un aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Livre Bleu (2me édition) 3 00
Directory Commercial (forme pamphlet) 1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.
L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
20 fév—

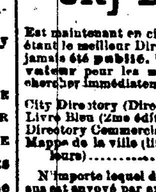
VER SOLITAIRE
Cure absolument garantie.
Traitement: environ 2 heures, sans jeûne ni trouble. Les vers causent grand nombre de maladies. Beaucoup de patients ignorent qu'ils ont des vers. Pour sortir du doute, venez 57 Esplanade St., entre Royale et Chartres. Consultation gratuite. Les Remèdes végétaux du Dr David (de Paris) sont infaillibles. 7 mars—1m

Magasin du Bon Marché
F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier,
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 90—1 an

L'Hon. C. Edwards Lester
Ancien Consul des États-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit:
New-York, le 1er Août 1886, 122 E. 27th st.
Au Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.,
Messieurs:—Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants:
Ma carrière au collège, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'Hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expectorer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servît à rien. Enfin j'entendis parler du
Pectoral-Cerise d'Ayer,
Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour de rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphthérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un
Bienfait Sans Prix
Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment crus bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,
C. EDWARDS LESTER.
Ayer's Cherry Pectoral,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

$250
Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez
LOUIS GRUNEWALD & CIE, Limitée.
PIANOS ET ORGUES

LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!
Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Schomer, Mehr, Mehlin, Fisher, Pease, Shoninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal,
24 janv—1 an Nlle-Orléans.

Wm. Bogel, Prés. Thos Pickles, V. Prés. W. W. Birchfield Sec.
RUE DU CANAL, 111,
BOGEL DRUG Co., Limited,
Chimistes Pharmaciens,
—Importateurs et marchands de—
Drogues purs, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,
PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.
Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.
Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.
Ordres de la campagne sollicités.
BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL, 111.
Laboratoire, rue de Chartres, 67.
31déc—1f

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.
Prix: $1 par bouteille.
DR PEREZ, Office 15 S. Rampart.
18 déc—1 an

Pilules contre-stimulantes de RASORI.
Le célèbre remède italien.
Ces pilules dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.
Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dyssenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.
A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.
Prix: 50c. le flacon.
BOGEL DRUG CO., Limited
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.
Seuls agents aux Etats-Unis.
14janv—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mars 1891.

Liste de publication:

Abadie, Armand, François (Jay)	Gadouneix, Léonard
Basset Jules	Gourdon, Emile
Basset (Madame Veuve Hyacinthe)	Hamelin Jean Alphonse
Besse, Jean Marie	Hatonville, Emile Charles
Bilaval	Lataille, Jean
Broca, Bertrand	Le Potier, François Marie
Cazes, Jean	Mercier, François Joseph
Chambenoë, Félix	Mermet, Jean Baptiste
Clastat, Jean-Baptiste	Meneval, Françoise (née Capelle)
Ducollier, Charles Philippe	Pernollet, Claude Joseph
Darrieu, Jean-Baptiste	Paquet, Eugène
Demailly, Louis (frère)	Vuateux, Jean Marie
Deplerre, Félix	
Genis, Jeanny	

LETTRES.

Madame Léonie Chamel, Mlle Berthe Mathié, Pitre, Louis

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er mars 1891.
Le Consul de France,
Signé: A. SCHMID

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 3me district
1er nov90—1 an—mer jeu dim

NATTES!
Maintenant à bon marché et posées sans frais additionnels.
LEOPOLD LEVY,
188 Rue du Canal.
18sept1890—1an—DMaJ

SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.
Surplus aux porteurs de polices - - - - $1,006,098 32
Total de l'actif - - - - 1,068,260 16
Le public est prié de se rappeler que le SUN est une compagnie locale, possédant de grandes ressources et que chaque dollar de son capital est placé en valeurs d'Etat, de ville ou d'autres institutions locale. Ses vastes moyens sont appliqués au développement du commerce de la Nouvelle-Orléans. Tous les profits qu'elle réalise sont investis ici et servent à grossir le capital local. Le SUN n'a ni solliciteurs, ni courtiers; la Compagnie sollicite directement le patronage de ceux qui désirent favoriser les institutions locales, garder leur argent chez eux, et en même temps s'assurer toutes les garanties nécessaires.
JAS. I. DAY, Président.
L. M. FINLEY, Vice-Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
24 janv—1m

P. WERLEIN,
185 rue du Canal.
LES MEILLEURS PIANOS. | LES MEILLEURES ORGUES.
PRIX MODIQUES. | CONDITIONS FACILES.
ACCORDS. | REPARATIONS.
12 janv—

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov 90—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept 90—1an

L'EXPOSITION
La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!
LEON GODCHAUX,
81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres
LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.
Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.
Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.
29 nov 90—1 an—dim mer ieu

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. H. Rice, Sec.
1jan 91—1 an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
J. TUYES, Président.
EDW. J. BOBET, Vice-Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
M. Abascal, H. Laressel, Edw. J. Bobet, Jos. Bayle, Jules Andrieu, Gust. Pitot, H. Gally, J. P. N. Baquié, E. J. Demarest, Chas. E. Schmidt, J. W. Hincks, Jules Tuyes.
24 fév '91—1 an

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cordes en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement une valeur et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Solfège, Chant, Piano.
Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français ex-directeur du Cercle de la Harpe Eolienne, du Cercle Gounod, de "N. O. Amateur Opera Co." [illegible]

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dûs à mes recherches constantes et consciencieuses. J'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise ... et ses œufs. Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans lésinerie.

Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils sont comme incrustés!

C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on continuera à trouver mon Bed Bug Killer, ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.
26 fév— Dr. C. TESTUT.

SCIENTIFIC AMERICAN
Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.
ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.
A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.
PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.
TRADE MARKS.
In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.
COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors.
General Office: 361 Broadway, N. Y.

GEO. LANDRY.
Entrepreneur de Pompes Funèbres.
[illegible]

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct 90—1 an—dim mer ven

AMUSEMENTS.

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES
Dans le Curio Hall—Le grand Zeldo Exhibition du Général Custer. Illusions du Professeur Standell—Dans le Théâtre—Compagnie de Comédiens de Geo. E. Lester et "All Star Specialty Co." de Dwyer Bros. 19 mars—

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
The Paymaster
4....SAISONS CONSÉCUTIVES....4
Dimanche, 22 Mars — Mattie Putnam.
15 mars—

LEÇONS DE FRANÇAIS.
PAR EMILE SERRES.
Bachelier ès lettres de l'Université de France ex rédacteur en chef du Franco Louisianais de la Nouvelle Orléans de l'Indépendant de New York, du Trait d'Union de Mexico.
M. Emile Serres, ancien comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Maugé sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.
20 oct—

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
33 RUE TCHOUPITOULAS.

DENTISTES.
C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.
Pose de dents artificielles.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au No 167 de la même rue, PRES DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber mes Médailles pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST,
133 rue Gravier, N. O., Lne.
Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, en cette ville, des compagnies américaines dont le capital collectif représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir le voir avec les [illegible] pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.
JAMES PREVOST.
12 août—1 an—dim mer ven

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL SOIT SU que le douzième jour du mois de février en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-onze, et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, le cent quinzième, devant moi, Martin Voorhies, notaire, dûment commissionné et assermenté, en et pour la susdite paroisse, y demeurant, et en la présence des témoins ci-après nommés et signataires, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici apposés qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations pour des travaux d'améliorations publiques, elles forment et organisent une corporation sous les conditions et articles suivants:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la corporation est ici déclaré être "The Abita Ice Manufacturing Company, Limited".

ARTICLE II.

Le domicile légal de la dite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Son président est l'officier désigné auquel seront servis toutes citations et tous documents d'un caractère légal.

La dite corporation existera possédera le droit de succession, et en jouira, sous son nom d'incorporation, pendant une durée de vingt-cinq ans, à partir de la date indiquée, et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivie, avoir un sceau et en faire usage, lequel pourra être détruit ou modifié à son gré, posséder, recevoir, acquérir et transférer, aussi bien que louer, hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété mobilière et immobilière, et aussi acquérir, avoir et s'en servir, telles inventions ou lettres patentes, qui peuvent être considérées nécessaires à la conduite de ses affaires.

ARTICLE III.

Les objets et fins de cette corporation et la nature de ses affaires sont ici déclarées être la fabrication de la glace avec des eaux minérales d'Abita ou des environs, en la paroisse St Tammany, en cet Etat, ainsi que la dite corporation le voudra.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est fixé à cinquante mille dollars représentés par cinq mille actions de dix dollars chacune, payables de la façon et en sommes que désignera le Conseil de Direction, soit en argent ou en travail exécuté ou bien encore en propriété transférée à la corporation. Tout actionnaire refusant ou négligeant de faire un de ses versements quand avis lui en sera donné, perdra au profit de la corporation son titre à ses actions, après les trente jours qui suivront la notification qu'il recevra du secrétaire.

Cette corporation pourra commencer ses opérations et entrer dans les affaires dès que quinze cents actions de son capital auront été placées et que cette charte aura été enregistrée et publiée conformément à la loi.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou erreurs de cette corporation pour une somme excédant le reliquat qu'il devra sur ses actions.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs incorporés de cette corporation, excepté ce qui est ici limité, seront placés en et exercés par un Conseil de Direction qui se composera de cinq directeurs, chacun desquels ne possèdera pas moins de quinze actions de fonds capital. Et aucun directeur ne sera éligible s'il n'a en à lui quinze actions au moins quinze jours avant l'élection. Une majorité du Conseil constituera un quorum pour l'expédition des affaires; et toute vacance se produisant dans son sein, par une cause quelconque, sera remplie par les directeurs restant. Tout directeur qui s'abstiendra d'assister à trois assemblées consécutives, sans l'assentiment du Conseil, sera considéré comme s'étant démis de sa qualité.

Le Conseil de Direction nommera par une majorité de tout le Conseil, un de ses membres président de la corporation, et un autre vice-président. Il choisira également un secrétaire, un trésorier et tous autres officiers commis et agents qu'il jugera nécessaire; définira leurs devoirs, fixera leurs salaires, et les destituera à sa volonté. Il pourra accorder pour l'expédition des affaires de la corporation, à des commissions de son propre sein, ou à ses officiers ou agents, tels pouvoirs qu'il jugera convenable, pourra également nommer des agents en l'Etat ou au dehors aux conditions qu'il désignera. Et le dit Conseil aura plein pouvoir de faire et d'ordonner des règlements pour la gouverne de cette corporation; et de les altérer et de les amender à son gré.

Le Conseil de Direction est en outre spécialement autorisé à contracter avec et à acheter des propriétaires, aux conditions qu'il jugera convenables, le droit exclusif de fabriquer et de vendre de la glace en l'Etat de la Louisiane avec des eaux minérales, conformément aux lettres patentes données par les Etats-Unis, aussi d'acquérir de la propriété immobilière, de même et de ce qui peut être nécessaire à l'organisation des usines requises pour la fabrication de la dite glace et pour tous autres objets, et à payer ces objets en plein avec des actions de la corporation intégralement payées.

ARTICLE VI.

Les actionnaires ci-après nommés constitueront le Conseil de Direction et conserveront leur mandat jusqu'au premier lundi du mois de décembre 1892, savoir: MM. Louis R. Sassinot, Edouard Enderle, Martin Voorhies, J. Eugène Tourné et Martin Leroy.

Le 1er lundi de novembre 1892 et tous les ans subséquemment, avis pendant quinze jours ayant été donné deux fois par semaine dans deux des journaux quotidiens de la ville, une élection de directeurs aura lieu dans le bureau de la compagnie, en cette ville, qui serviront l'année suivante. Une pluralité de votes, un vote par action donné par l'actionnaire ou son fondé de pouvoir suffira pour élire un directeur; et si pour une cause quelconque, la dite élection n'aboutissait pas, la réunion des directeurs dans ce but pourra être ajournée à quinze jours plus tard, avis en étant donné dans deux journaux quotidiens ainsi qu'il est pourvu plus haut, jusqu'à ce qu'une élection valide ait lieu. Toutes élections auront lieu par ballotage à la surveillance de trois actionnaires (non directeurs) nommés par le conseil de direction; et les directeurs alors élus entreront en fonctions le premier lundi de décembre suivant, ou le plus tôt possible après.

ARTICLE VII.

Cette charte pourra être altérée ou amendée, ou la corporation dissoute, par un vote des deux tiers des actions représentées, à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, après trente jours d'avis publié deux fois par semaine dans deux journaux quotidiens de cette ville; et, en cas d'une liquidation d'affaires, les actionnaires à cette assemblée nommeront comme commissaires trois d'entre eux dont les devoirs seront de liquider finalement toutes les affaires de la corporation, à telles conditions et de telle façon qu'il aura été convenu à l'assemblée par une majorité des actions représentées.

Les stipulations dans cet article ne seront applicables que dans l'éventualité d'une dissolution ou de l'expiration de la durée de la Charte.

Ainsi fait et passé en mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et la date écrits ci-dessus au premier lieu, en la présence de MM. Bernard Stone et Lucien J. Voorhies, témoins compétents, domiciliés en cette ville, qui ont signé ce présent document, ensemble avec les personnes et moi, notaire, après lecture de tout.

Témoins: BERNARD STONE, LUCIEN J. VOORHIES.
M. VOORHIES, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "ABITA ICE MANUFACTURING CO., LIMITED" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 444, folio 122.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1891.
(Signé) GEO. GUINAULT, R. M.

Je, Martin Voorhies, notaire en et pour la ville et la paroisse d'Orléans certifie que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'acte original [illegible] dans les archives [illegible] d'enregistrement.

En foi de quoi, j'appose ici ma signature et le sceau de mon office, ce [illegible] jour de février [illegible].

M. VOORHIES, [illegible]

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$147,858 77	
Sur risques maritimes	3,169 45	
Sur risques de rivières	7,047 92	
Total des primes	$158,078 14	
Moins,—Primes non acquises	42,917	
Primes nettes acquises au 31 mai 1890		$115,159 14
Pertes payées:		
Sur risques de feu	56,698 76	
Sur risques maritimes	326 18	
Sur risques de rivières	2,332 57	
Taxes et dépenses, moins intérêts	17,096 56	
Réassurances et primes rendues	12,806 31	
		89,271 39
Profits		$25,887 75

La Compagnie possède de l'actif suivant:

Propriétés foncières	$232,963 97
Actions de banques de chemins de fer et autres	30,152 56
Billets garantis par hypothèques et nantissements	56,088 29
Billets recevables	54,102 87
Primes en cours de collection	15,812 17
Certificats 6 0/0 de ville	20,896 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,325 00
Argent comptant	19,062 26
	$434,679 71

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
P. FOUCHY, Président.
JULES MONTEEUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE; Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 23m jour de juin 1890.
Signé. JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

P. A. Oneffroix,	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare	Alden McLellan,
Danl Capdevielle,	W. H. Bofinger,
Henry C. Ramsher,	Jayme Magi,
	A. Xiques.

20 juin—1 m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660 71
Ajoutée: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,667 38
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,545 94	
Réassurance	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, moins escomptes et intérêt	15,865 24	
		$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	6,292 11	
	$ 47,160 67	

ACTIF.

Billets d'actionnaires pour capital	$ 1,331 16
Prêts sur dépôts de titres (collatéral) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,9[illegible]5 42
Propriétés foncières	15,009 00
Argent en banque et comptant	41,885 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. HENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.
I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. HENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
F. Dauer,	A. H. Steward,
H. Hildermann,	Jacob Rebman,
Jno. Everett,	J. H. Schlermann,
[illegible]	Otto Thoman,
[illegible]	George Zetzmann.